



**" LA VIE ECO PRESSE " SA**

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance  
au capital de 9.000.000 de dirhams  
Siège social : 5 Bd Abdellah Ben Yacine – Casablanca  
RC n° 25.817

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2013**

Enregistré à Casa O.P. PM - AL QOOS A

LE 25-08-2014

RE 2567

OR 2521

Qcc 2014

D.V.

Perçu :



L'an deux mille quatorze  
Et le 10 avril à 14 heures

Les actionnaires de la société dite « LA VIE ECO PRESSE » société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le conseil de surveillance et parue dans la rubrique des annonces légales du journal « Aujourd'hui le Maroc » n° 3134.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émergée par tous les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

Composition du bureau

L'assemblée procède à la composition de son bureau :

- Monsieur Ali WAKRIM préside l'assemblée ;
- Monsieur Youssef IRAQI HOUSSEINI et Monsieur Youssef GUENNOUN sont nommés scrutateurs ;
- Monsieur Khalid BAZID est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Abdellah RHALLAM représentant la société FIDECO AUDIT ET CONSEIL, commissaire aux comptes de la société assiste également à l'assemblée.

Constatation de la régularité de l'assemblée

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le président constate d'après la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que le quorum légal et statutaire est réuni, le nombre d'actions détenues par les actionnaires présents ou représentés étant de sur les 18.000 actions composant le capital.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

u

L'inspecteur des Impôts Chargé  
de l'enregistrement des Actes Notariaux  
Sociétés Casa-Nord  
Signé: HALA Amal

### Pièces mises à la disposition de l'assemblée

Monsieur le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- un exemplaire du journal " Aujourd'hui le Maroc " n° 3134 ;
- un exemplaire du rapport de gestion du directoire pour l'exercice 2012 ;
- un exemplaire du rapport du conseil de surveillance ;
- un exemplaire du rapport général du commissaire aux comptes ;
- un exemplaire du rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Divers autres documents sociaux dont les états de synthèse.

### Rappel de l'ordre du jour

Monsieur le président de séance rappelle que l'assemblée des actionnaires est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du directoire pour l'exercice 2013.
- Lecture du rapport du conseil de surveillance.
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.
- Approbation de ces rapports, ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice précité.
- Affectation du résultat.
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes
- Approbation desdites conventions ;
- Quitus aux organes de gestion et au commissaire aux comptes ;
- Renouvellement du mandat des membres du conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- pouvoirs à conférer pour les formalités.

Il est ensuite donné lecture respective du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

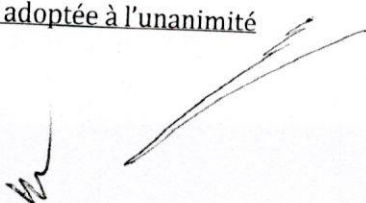
Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes – qui reprennent le résumé et les conclusions des débats – sont mises aux voix :

### Première résolution

Après avoir entendu la lecture successive du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve tels qu'ils lui sont présentés lesdits rapports ainsi que l'ensemble des documents de synthèse portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En conséquence, elle donne au directoire quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion pour l'exercice concerné. Elle donne également décharge et quitus au conseil de surveillance et au commissaire aux comptes pour leurs missions respectives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité





### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2013 :

Résultat net de l'exercice	3.543.127,12
+ Report à nouveau	9.802.422,70
- Dividendes à distribuer	<u>1.503.000,00</u>
Solde à reporter à nouveau	11.842.594,82

Il sera donc distribué un dividende par action de 83,50 dirhams.

- Il est précisé que le montant de la réserve légale avait atteint les 10% du capital social antérieurement à cet exercice.

L'assemblée générale donne par ailleurs tous pouvoirs au Directoire pour fixer la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20.05, déclare approuver ces conventions et donner à cet égard quitus au conseil de surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat des membres du conseil de surveillance est arrivé à terme. Elle décide de nommer, pour une durée de 6 années, un nouveau conseil de surveillance composé des membres ci-après désignés :

- M. Ali WAKRIM,
- M. Moulay Hafid EL ALAMI,
- M. Youssef IRAQI HOUSSEINI,
- M. Youssef GUENNOUN,
- La Sté « SOFIMA » représentée par M. Chakib ALJ,
- La Sté « SMYA » représentée par M. Mohammed Youssef ALAOUI,
- La Sté « OFIMAR » représentée par M. Omar SLAOUI,
- La Sté « CARACTERES » S.A représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI,
- La Sté « GD HOLDING » représentée M. Jamal CHAQROUN,
- La Sté « CAPITAL FINANCE » représentée par M. Kamil OUZZANI.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler, le mandat du commissaire aux comptes, pour une durée de 3 années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016 :

- FIDECO AUDIT ET CONSEIL, SARL, ayant son siège social à Casablanca, 124 Bd Rahal El Meskini, représentée par M. Abdellah RHALLAM.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requis en pareille matière ou prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

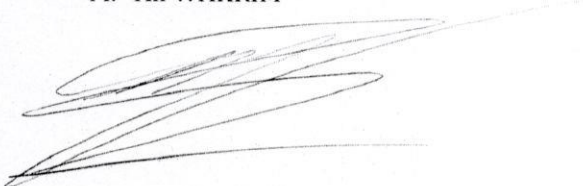
Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président de séance déclare la séance levée à

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

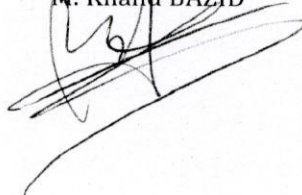
Le Président de séance

M. Ali WAKRIM



le secrétaire de séance

M. Khalid BAZID



Les scrutateurs

M. Youssef IRAQI HOUSSEINI

M. Youssef GUENNOUN

